

**EAFC  
DPE**

Réf. : DPE-2022-n°206

Affaire suivie par :

Raphaële LOMBARD-BRIOULT

Directrice

Ecole Académique de la formation  
continue

[Ce.eafc@ac-versailles](mailto:Ce.eafc@ac-versailles)

[ce.dpe@ac-versailles.fr](mailto:ce.dpe@ac-versailles.fr)

**Diffusion :**

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	DSDEN	A	INSPE
A	78	A	Universités et IUT
A	91		Gds. Etabs. Sup
A	92		CANOPE
A	95		CIEP
	Circonscriptions		CIO
	78		CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95		DDCS
A	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
	Lycées		95
A	78		DRONISEP
A	91		INS HEA
A	92		INJEP
A	95		SIEC
	Collèges		UNSS
A	78		Représentants des Personnels, 1 <sup>er</sup> degré
A	91		
A	92		78
A	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91		Représentants des Personnels, 2 <sup>nd</sup> degré
	92	A	
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		
	Collèges privés		78
	Lycées privés		91
	MELH		92
	LYCEE MILITAIRE		95
A	EREA		
	ERPD		

**Nature du document :**

Nouveau

Modifié

**Le présent document comporte :**

Circulaire 2 p.

Annexe 13 p.

Total 15 p.

Versailles, le 01 juillet 2022

**Charline Avenel,**  
**Rectrice de l'académie de Versailles,**

à

**Mesdames les Cheffes d'établissement,**  
**Messieurs les Chefs d'établissement,**  
**s/c**  
**Mesdames les Directrices académiques des**  
**services de l'Education nationale,**  
**Messieurs les Directeurs académiques des**  
**services de l'Education nationale,**

**Objet : Accueil et accompagnement des personnels enseignants et d'éducation stagiaires et des étudiants en Master MEEF 2 et 3 rénovés pour la rentrée scolaire 2022-2023**

La présente circulaire a pour objet de préciser le dispositif d'accueil, de formation et d'accompagnement des professeurs du second degré et personnels d'éducation en formation initiale affectés dans l'académie de Versailles et/ou en formation à l'INSPE de Versailles, à la rentrée scolaire 2022.

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, plusieurs catégories de personnels en formation initiale seront accueillies en établissement :

- Les fonctionnaires stagiaires :
  - les lauréats des concours de droit commun : concours externes, internes et troisièmes concours.
  - les lauréats des sessions précédentes, placés en situation de report, de prolongation ou de renouvellement de stage ;
  - les personnels sous contrat au titre du handicap (BOE).
- Les personnels recrutés par la voie du détachement ;
- Les étudiants en master MEEF 2 (formation des professeurs du second degré) et MEEF 3 (formation des CPE) dans le cadre de la formation initiale rénovée :
  - Les étudiants en M1 (première année de Master MEEF) :
    - soit effectuant un stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) ;
    - soit en responsabilité dans le cas des assistants d'éducation en préprofessionnalisation.
  - Les étudiants en M2 (deuxième année de Master MEEF) :
    - soit en stage en responsabilité avec un statut de contractuel alternant ;
    - soit en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA) ;
    - soit en responsabilité dans le cas des assistants d'éducation en préprofessionnalisation.

L'objectif de l'académie est d'offrir à ces personnels entrant dans le métier un accompagnement de qualité et des actions de formation articulant une mise en situation professionnelle d'enseignement et une formation à l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) ou par l'école académique de la formation continue (EAFC), tout en assurant la nécessaire continuité du service aux élèves.

Le schéma de formation dépend de la situation de ces personnels. Vous trouverez en annexes les dispositions administratives, ainsi que les modalités d'accompagnement et de formation propres à chaque situation.

Un temps d'information sous forme de webinaire complètera la présente circulaire. Il se tiendra le **1<sup>er</sup> juillet 2022 à 16h30**.

L'académie de Versailles accueille chaque année un grand nombre de personnels enseignants et d'éducation en formation initiale. Je compte sur votre engagement et votre participation active dans le déploiement de cette formation initiale. L'entrée dans le métier des personnels nouvellement recrutés et leur fidélisation dans notre académie est un enjeu majeur des prochaines années.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général adjoint  
Directeur des ressources humaines

Michaël CHAUSSARD

**Sommaire des annexes :**

[Annexe 1 - Textes de références](#)

[Annexe 2 – Les fonctionnaires stagiaires](#)

[Annexe 3 - Les étudiants en master MEEF 2 et 3 rénovés](#)

[Annexe 4 - Les modalités du dispositif de professionnalisation selon les différents profils de stagiaires](#)

[Annexe 5 : Journées à libérer pour les stagiaires demi-service et alternants en MEEF 2](#)

[Annexe 6 : Calendrier et répartition des journées en établissement pour les alternants en MEEF 3](#)